

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2023-015 : AUTORISE à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

DEL-2023-016 : DECIDE à l'unanimité de la fixation du mode de gestion des immobilisations dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57.

DEL-2023-017 : ADOPTE le règlement budgétaire et financier.

DEL-2023-018 : PREND ACTE du nouveau calcul de l'allocation pour les personnes handicapées.

DEL-2023-019 : DECIDE d'accorder une allocation nommée Revenu Minimum Etudiant avec un certain nombre de critères pour en bénéficier.

DEL-2023-020 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 17 juillet et le 4 septembre 2023.

DEL-2023-021 : DECIDE de la revalorisation des barèmes d'attribution et des bons alimentaires inscrits dans le protocole de fonctionnement de la commission permanente.

Fait à Paray-Vieille-Poste, le 4 octobre 2023.

La Présidente du CCAS,




Nathalie LALLIER.